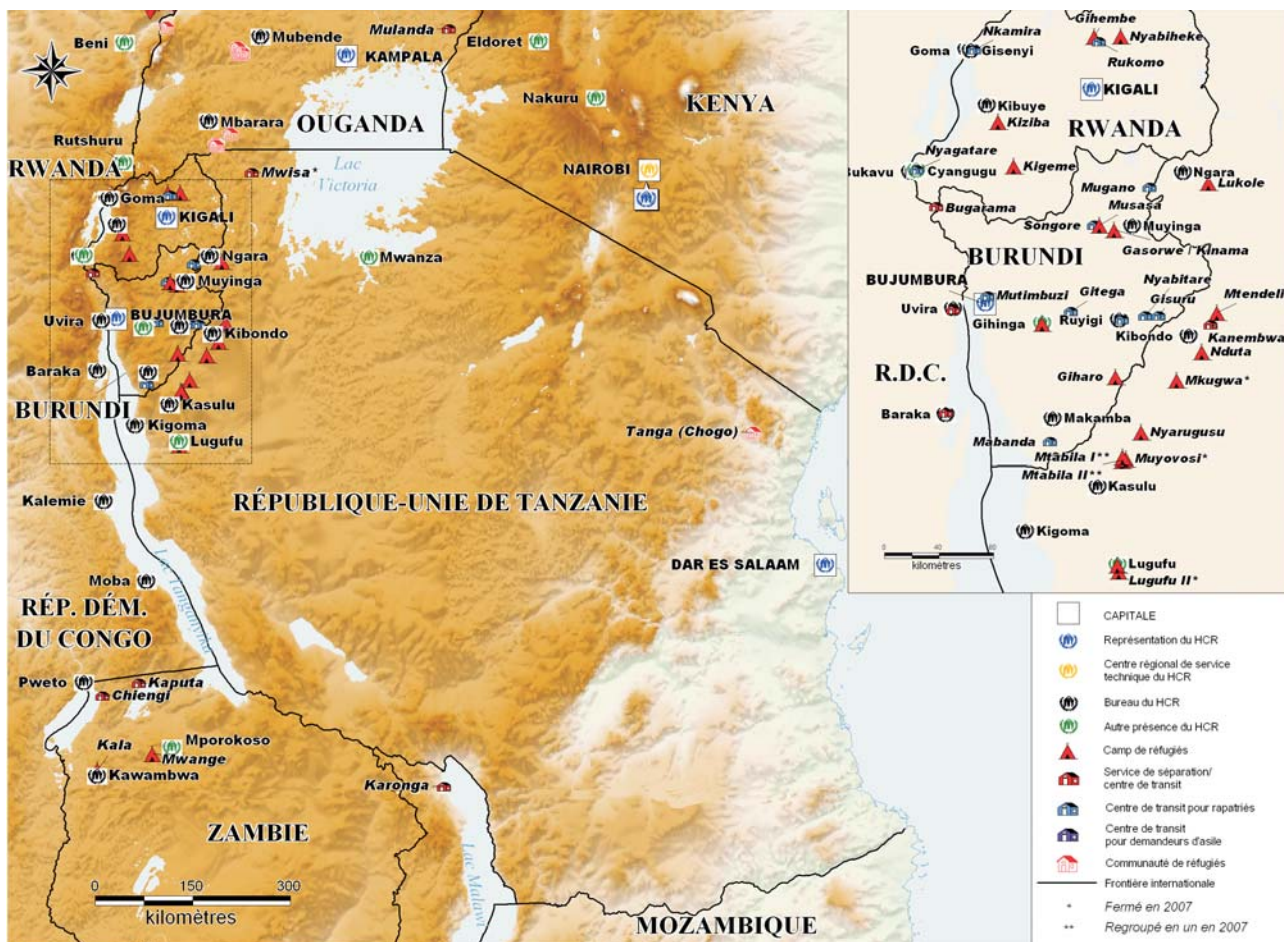


République-Unie de Tanzanie



Faits marquants

- En 2007, le HCR a trouvé des solutions durables pour 72 700 réfugiés. Quelque 66 000 réfugiés ont regagné leurs pays d'origine, 6 200 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers et 500 réfugiés ont acquis la nationalité tanzanienne.
- Le Gouvernement tanzanien et le HCR ont mis au point une stratégie globale pour apporter des solutions à 218 000 réfugiés burundais vivant dans les « anciennes zones d'installation » depuis 1972.
- Le Haut Commissariat a mis en œuvre un programme de prévention de la violence sexuelle et sexiste et a veillé à

ce que les victimes reçoivent une aide juridique, médicale et psychosociale, prodiguée par un personnel qualifié.

- Les enfants séparés de leur famille ont bénéficié d'une meilleure protection grâce à des procédures de détermination de leur intérêt supérieur et à une intensification des activités de recherche et de suivi.
- Le HCR a renforcé la capacité des autorités nationales à répondre aux besoins de protection et d'assistance des réfugiés, sensibilisé l'opinion à la problématique des réfugiés et contribué à l'élaboration d'un programme destiné à appuyer les communautés d'accueil au titre de l'initiative « Unis dans l'action », lancée par les Nations Unies.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Burundi	336 300	118 000	51	56
	RDC	97 100	97 100	52	58
	Somalie	2 100	2 100	61	58
	Pays divers	200	200	43	57
Demandeurs d'asile	Burundi	210	210	50	34
	Pays divers	90	90	-	-
Total		436 000	217 700		

Environnement opérationnel

Le Gouvernement tanzanien a réaffirmé son attachement aux principes de l'asile et sa détermination à rechercher des solutions globales pour les personnes réfugiées dans le pays. Cependant, compte tenu du long séjour de certains réfugiés en Tanzanie et de l'amélioration de la situation dans divers pays d'origine, notamment au Burundi, le Gouvernement a également indiqué à nouveau que les réfugiés devaient regagner leur pays d'origine. En 2007, le HCR a réduit le nombre de camps au nord-ouest de la Tanzanie, celui-ci passant de 11 à cinq.

Le nombre d'étrangers en situation irrégulière qui pénètrent, passent ou séjournent sur le territoire tanzanien atteint aujourd'hui une ampleur sans précédent ; la plupart d'entre eux gagnent le pays par la mer et proviennent de la Corne de l'Afrique.

Les réfugiés qui avaient des besoins spécifiques étaient toujours exposés à des abus et à l'exploitation. Les jeunes filles risquaient davantage d'abandonner leur scolarité, en raison des pressions exercées pour qu'elles contribuent à l'entretien de leur famille ou pour qu'elles se marient. La situation était aggravée par l'impossibilité pour les réfugiés de se déplacer librement ou de gagner leur vie, ce qui a contraint certaines femmes à recourir à la prostitution. D'autre part, des hommes qui rentraient dans leur pays ont abandonné leur famille en Tanzanie.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

En 2007, le HCR s'était fixé pour objectif principal d'organiser le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais et congolais et de rechercher d'autres solutions durables pour les réfugiés qui ne voulaient ou ne pouvaient pas regagner leur pays. Le Haut Commissariat entendait également dispenser aux réfugiés logés dans des camps une protection et une assistance conformes aux normes internationales. Les autres objectifs consistaient à améliorer la sécurité physique des réfugiés et à prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste ; à assurer la prise en charge des réfugiés dans les programmes nationaux de lutte contre le VIH et le sida et le paludisme ; et à prodiguer une aide aux communautés d'accueil afin de garantir leur coexistence harmonieuse avec les réfugiés.

Protection et solutions

Le HCR a formé 160 fonctionnaires gouvernementaux au droit des réfugiés et participé à la rédaction d'un article relatif à la loi sur les réfugiés qui doit être présentée au Parlement. Par ses interventions, le HCR est parvenu à convaincre le Gouvernement de réadmettre sur le territoire un groupe de réfugiés expulsés en même temps qu'un

groupe de migrants en situation irrégulière. Le HCR a également conseillé les autorités au sujet du traitement adéquat des migrants en situation irrégulière qui arrivent par voie de mer et de l'identification des personnes qui ont besoin d'une protection internationale au sein de ces mouvements.

L'Organisation a animé des sessions de formation à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste. Des émissions de radio, des affiches et des vidéos ont été réalisées pour informer les réfugiés des droits de l'enfant, du problème de la violence sexuelle et des démarches à entreprendre pour obtenir une aide juridique. Elle a veillé à ce que toutes les survivantes de violences sexuelles reçoivent une assistance juridique et renforcé la sécurité dans les permanences. Pour préserver les enfants de l'exploitation et des mauvais traitements, le HCR a mené des entretiens pour déterminer leur intérêt supérieur, intensifié ses efforts de localisation de tous les enfants séparés et non accompagnés, et assuré un suivi régulier des enfants placés dans des familles nourricières et des autres enfants qui avaient des besoins particuliers. Des suites ont systématiquement été données aux affaires de mauvais traitements et un accompagnement psychosocial assuré. Le HCR a fourni des uniformes scolaires pour réduire le taux d'abandon des études.

Le Haut Commissariat a utilisé différents types de médias et organisé des manifestations publiques pour sensibiliser les Tanzaniens à la problématique des réfugiés. Les communautés d'accueil ont eu accès aux services assurés dans les camps et bénéficié directement de projets de développement, ce qui a contribué à susciter un état d'esprit plus favorable à l'égard des réfugiés.

Quelque 38 900 réfugiés burundais résidant dans des camps ont regagné leur pays avec le concours du HCR en 2007. La mise en place d'une indemnité en espèces et l'augmentation de la ration alimentaire, qui est passée de quatre à six mois, pour les réfugiés burundais a encouragé les rapatriements et facilité la réintégration. Le Haut Commissariat a également aidé près de 27 000 réfugiés congolais à rentrer en RDC. Le HCR a soumis des demandes de réinstallation pour 6 185 réfugiés en 2007 et plus de 6 000 réfugiés ont quitté la Tanzanie au cours de l'année.

Plus de 218 000 réfugiés, vivant dans les trois « anciennes zones d'installation » ont été enregistrés individuellement. Près de 80 pour cent d'entre eux ont exprimé le désir de rester en Tanzanie et d'être naturalisés, les 20 pour cent restants souhaitant regagner le Burundi. Le HCR a élaboré une stratégie globale dite de « solutions pour les réfugiés burundais vivant dans les anciennes zones d'installation », qui comprend des composantes rapatriement, réintégration et naturalisation. Le Haut Commissariat a également facilité l'intégration sur place de quelque 730 réfugiés somaliens.

En 2007, la Tanzanie figurait au nombre des huit pays retenus pour la mise en œuvre expérimentale de l'initiative « Unis dans l'action », lancée par l'ONU. Le HCR a dirigé l'élaboration d'un programme conjoint visant à répondre à



HCR/T. Irwin

Les femmes tanzaniennes peuvent nourrir leurs enfants dans un centre d'alimentation d'appoint du camp de Nduta. Dans les régions qui accueillent une importante population réfugiée, le HCR veille à ce que les membres des communautés locales puissent bénéficier, comme les réfugiés, des projets spécifiques.

certains besoins dans les régions situées au nord-ouest du pays pour compenser les effets de la diminution de l'aide humanitaire.

Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : les infrastructures des camps ont été maintenues en bon état et 85 pour cent des ménages disposaient de logements adéquats. Quelque 113 kilomètres de routes et un pont, ainsi que plusieurs centres de santé et bâtiments publics ont été remis en état.

Appui opérationnel (aux partenaires) : les partenaires d'exécution ont été partiellement défrayés de leurs dépenses de gestion. Le HCR a formé ses partenaires à l'utilisation des indicateurs afin de garantir une mise en œuvre efficace des programmes. Des audits ont été réalisés pour vérifier les états financiers.

Assainissement : le Haut Commissariat a sensibilisé les réfugiés, en soulignant la nécessité de disposer d'installations sanitaires, de les utiliser convenablement et d'avoir une bonne hygiène. Quelque 96 pour cent des familles disposaient de latrines privées.

Assistance juridique : les réfugiés ont bénéficié de conseils juridiques et d'une représentation auprès des tribunaux ; diverses sessions de formation juridique et de formation à la protection ont été organisées à cet effet. Le Haut

Commissariat a régulièrement actualisé les données d'enregistrement et achevé de prendre les empreintes digitales dans tous les camps, à l'exception de Lugufu. Il a également diffusé des informations sur les pays d'origine.

Besoins domestiques : le Haut Commissariat a distribué des articles domestiques aux réfugiés qui avaient des besoins particuliers et du savon à tous les réfugiés. Les femmes en âge de procréer ont reçu des protections périodiques fournies par le HCR, tandis que l'UNICEF en distribuait aux écolières. Le Haut Commissariat a distribué plus de 23 000 moustiquaires.

Eau : plus de 21 litres d'eau potable ont été fournis par réfugié et par jour et le nombre de points d'eau a été augmenté. Les taux de morbidité et de mortalité en rapport avec les maladies hydriques ont diminué. Des puits-citernes, des systèmes d'adduction par gravité et des dispositifs supplémentaires de distribution d'eau ont été construits dans les villages situés aux alentours des camps.

Éducation : quelque 51 600 enfants (dont 50 pour cent de filles) ont fréquenté 43 écoles primaires réparties dans l'ensemble des camps. Le HCR s'est employé à promouvoir l'accès des enfants et en particulier des filles à l'éducation, en organisant des campagnes de sensibilisation ciblées et en distribuant des uniformes scolaires et des protections périodiques. Grâce à la présence de haltes-garderies, des mères ont pu poursuivre leur scolarité. De ce fait, le taux brut de scolarisation dans le primaire a été supérieur à

100 pour cent (car des élèves qui n'avaient plus l'âge d'aller à l'école étaient également inscrits) et le taux brut d'abandon est passé de 3 à 1,6 pour cent seulement, chez les filles comme chez les garçons. La scolarisation dans le cycle secondaire, exclusivement assurée dans les camps de réfugiés congolais, a été de 42 pour cent – un taux faible mais bien supérieur à la normale en RDC. Le HCR a aidé à construire des salles de classe, des maisons pour le personnel et des dortoirs dans 13 écoles secondaires situées au nord-ouest de la Tanzanie.

Santé et nutrition : le taux de mortalité brut est demeuré stable, avec une moyenne de 0,2 pour mille par mois, tout comme le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, qui se situait à 0,6 pour mille par mois. Des mesures de prévention efficaces ont considérablement réduit l'incidence du paludisme et la mortalité associée : aujourd'hui, 12 pour cent des décès seulement, contre 27 pour cent à la fin de l'année 2005, sont imputables au paludisme. Le HCR est parvenu à garantir l'accès des réfugiés atteints du VIH et du sida à des traitements antirétroviraux dans les camps de Ngara et de Kibondo.

Services communautaires : le HCR est venu en aide aux réfugiés qui avaient des besoins particuliers, notamment aux personnes handicapées, aux enfants séparés et non accompagnés, et aux victimes de violences sexuelles et sexistes. Le Haut Commissariat a formé le personnel des organisations partenaires aux techniques d'orientation psychosociale. Il a également organisé, dans les camps, des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation relatives à la violence sexuelle et sexiste, à l'égalité hommes-femmes et aux droits de l'enfant. Dans le même temps, il s'est attaché à promouvoir l'éducation des filles, la participation des femmes aux comités de gestion des camps et les activités génératrices de revenus.

Sylviculture : près de trois millions d'arbrisseaux ont été plantés dans les camps et dans les environs des villages hôtes. Le HCR a continué à promouvoir l'utilisation de réchauds à haut rendement énergétique.

Transport et logistique : le HCR a transporté plus de 100 000 réfugiés lors des activités de rapatriement, de réinstallation et de réhabilitation. Quelque 87 tonnes de marchandises et 9 500 mètres cubes de bois ont été entreposés et livrés.

Vivres : des enquêtes ont montré que l'apport calorique quotidien par réfugié était égal à 92 pour cent seulement de l'apport recommandé, qui est de 2 100 kcal. Le PAM a commencé à fournir la ration complète à la fin du premier semestre 2007. Tous les enfants souffrant de malnutrition, ainsi que les femmes enceintes ou allaitantes, ont bénéficié de programmes d'alimentation d'appoint.

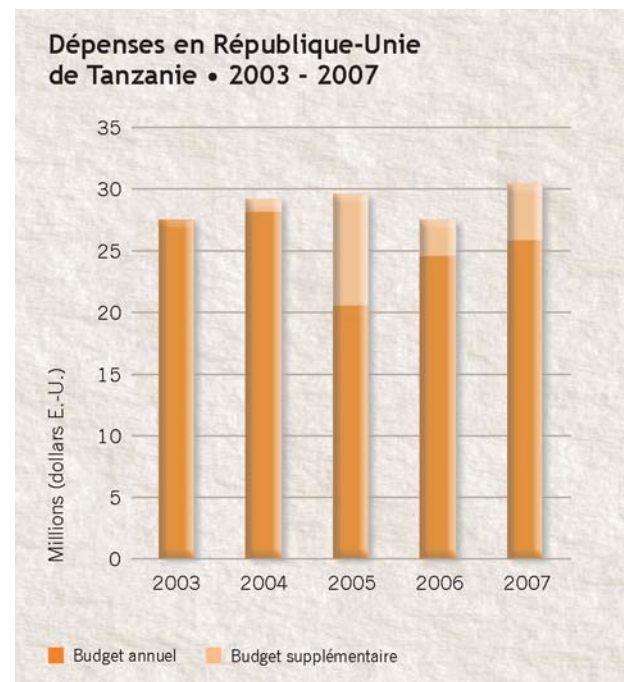
Contraintes

Des dégradations périodiques de la situation politique et sécuritaire au Burundi et en RDC, alliées à une conjoncture socio-économique difficile dans les zones de retour, ont entravé les rapatriements. Les violences sexuelles et sexistes ont été favorisées par deux problèmes principaux, à savoir l'impossibilité pour les réfugiés de gagner leur vie et la nécessité de franchir de longues distances à pied pour aller ramasser du bois de chauffage. Il a été difficile de promouvoir l'éducation des jeunes filles et d'éviter les mariages précoces en raison de la fermeture des écoles secondaires dans les camps de réfugiés burundais.

Informations financières

En 2007, les programmes du HCR en Tanzanie ont été intégralement financés et le Haut Commissariat a été en mesure de remédier aux lacunes décelées dans la protection.

Au cours des cinq dernières années, les dépenses en Tanzanie sont demeurées relativement stables. Les années 2004 et 2005 ont été marquées par une augmentation, due au programme supplémentaire mis en place pour rapatrier les réfugiés burundais et à une intensification des activités de rapatriement et de réinstallation. En 2007, le HCR a reçu des financements supplémentaires pour accroître l'appui aux solutions durables et renforcer la capacité des autorités à gérer les questions de réfugiés.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

En 2007, le HCR disposait d'un nombre de bureaux identique à celui de l'année précédente, à savoir une délégation à Dar es Salaam, une sous-délégation à Kigoma, quatre bureaux extérieurs à Ngara, Kibondo, Kasulu et Lugufu, ainsi qu'un groupe d'appui à Mwanza. L'effectif était composé de 243 personnes (38 fonctionnaires internationaux et 205 collaborateurs nationaux), appuyées par cinq JEA et 40 VNU (15 expatriés et 25 Tanzaniens).

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a collaboré avec 16 partenaires d'exécution. La plupart des programmes du PAM et de l'UNICEF ont procuré une aide aux réfugiés ; le HCR et différentes institutions onusiennes, telles que la FAO, l'ONUDI, le PNUD et l'UNICEF – ainsi que le PAM – ont mis en œuvre un programme destiné aux communautés d'accueil au nord-ouest de la Tanzanie.

Évaluation générale

Le HCR a atteint la plupart de ses objectifs en 2007, trouvant des solutions durables pour un grand nombre de réfugiés et maintenant les normes de protection et d'assistance. Le Haut Commissariat a entretenu des relations constructives avec les autorités, la société civile et les donateurs, ce qui explique en partie pourquoi le Gouvernement a consenti à ce que les réfugiés burundais sollicitent la nationalité tanzanienne. Le HCR continuera à rechercher des solutions durables au profit des populations réfugiées en Tanzanie et prévoit de cesser ses opérations de manière progressive et coordonnée, à mesure que l'attention se reportera sur les activités de développement au nord-ouest de la Tanzanie.



Tanzanie. Un petit réfugié originaire de RDC au camp de Nyarugusu, dans la région de Kasulu.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur
ONG : CARE International, Comité international de secours, Concern Worldwide, Église anglicane de Tanzanie, National Organisation for Legal Assistance, Norwegian People's Aid, Relief to Development Society, Service jésuite des réfugiés, Southern Africa Extension Education Unit, Southern Africa Human Rights NGO Network, Tanganyika Christian Refugee Services, Société tanzanienne de la Croix-Rouge, Tanzania Water and Environmental Sanitation, Vision mondiale Tanzanie

Autres : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Commissariat aux prisons, Secrétariat administratif régional (Kigoma et Tanga)

ONG : Conseil international des infirmières, FilmAid International, Right to Play

Autres : Centre for Forced Migration, CICR, FAO, FNUAP, OIM, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, UNICEF, Université de Dar es Salaam

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	28 396 650	17 451 442	9 957 630	27 409 072	25 618 980
Budget supplémentaire RDC	5 501 993	1 566 606	3 180 039	4 746 646	4 746 646
Total	33 898 643	19 018 049	13 137 669	32 155 717	30 365 625

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les prélèvements du HCR sur les contributions non-affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	6 831 169	1 989 443	8 820 612	0
Abris et infrastructure	482 756	2 866	485 622	138 967
Appui opérationnel (aux agences)	1 854 096	56 359	1 910 455	658 357
Assainissement	136 420	598	137 018	79 588
Assistance juridique	2 184 591	285 268	2 469 859	522 396
Besoins domestiques	836 803	0	836 803	2 681
Eau	574 332	416	574 748	216 341
Éducation	1 079 507	0	1 079 507	327 845
Production vivrière	1 680	0	1 680	1 483
Santé et nutrition	1 395 789	44 176	1 439 964	319 239
Services communautaires	651 689	11 674	663 364	93 785
Sylviculture	358 920	0	358 920	95 019
Transport et logistique	4 526 488	1 515 761	6 042 249	570 448
Vivres	13 909	0	13 909	11 112
Versements aux partenaires d'exécution	2 348 584	427 538	2 776 122	(3 037 259)
Sous-total des activités opérationnelles	23 276 733	4 334 098	27 610 831	0
Appui au programme	2 342 247	412 547	2 754 794	0
Total des dépenses	25 618 980	4 746 646	30 365 625	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(251 505)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	9 711 010	843 382	10 554 392	
Rapports reçus	(7 362 426)	(415 845)	(7 778 270)	
Solde	2 348 584	427 538	2 776 122	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				3 924 692
Rapports reçus				(3 037 259)
Remboursés au HCR				(314 999)
Ajustements				(3 924)
Solde				568 510